



NÉGO 2010

Analyse de la conjoncture

**Texte soumis aux instances des fédérations
des secteurs public et parapublic CSN
FSSS – FEESP – FNEEQ – FP**

Février 2009

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	6
La conjoncture politique	8
Premiers signaux	8
Les conditions de travail dans le secteur public	8
Double langage dans la santé et les services sociaux	9
Les PPP et le rôle du privé	9
Conjoncture économique	12
La récession pointe au Québec	12
Des leviers stratégiques	13
Les finances publiques	13
Au fédéral	14
Québec : un budget attendu	14
L'échec du néolibéralisme.....	15
L'encadrement des relations de travail dans le secteur public	17
Le régime de négociation	17
L'impact des négociations locales.....	17
Les tribunaux nous donnent raison.....	18
Un décret lourd de conséquences	18
Conjoncture dans les réseaux	20
Des mythes à déboulonner	20
Santé et services sociaux	20
Le privé s'installe	20
Les emplois malmenés	21
Pénuries	21
Organismes gouvernementaux	25
Retrouver notre droit de négocier	26
Situation salariale	26
Un retard qui s'accroît.....	26
Prévisions de hausses salariales	27
Croissance de l'inégalité des revenus.....	28
Orientations générales sur la négociation.....	29
Le maintien de l'équité.....	29
La relativité salariale	29
Les dossiers particuliers	30
Retrouver le chemin de l'enrichissement	30
Le régime de retraite.....	30
Financement du régime	31
Retraite progressive.....	31
Autres objets de table centrale.....	32
Paysage syndical et social	33

Solidarité CSN et synchronisation des secteurs	33
Une alliance FTQ–CSN qui marche.....	34
Un nouveau joueur	34
Conclusion.....	35
Vers un front commun historique?	35
Annexe	36

Avant-propos

Le présent document vise à soutenir la discussion dans les syndicats CSN du secteur public afin que nous partagions une analyse, une vision commune du terrain sur lequel se dérouleront les prochaines négociations dans le secteur public.

Celles-ci concernent au premier chef les 150 000 membres de la CSN oeuvrant dans toutes les sphères d'activité des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des organismes gouvernementaux. Ces négociations constituent un processus essentiel à l'amélioration des conditions de travail et des salaires dans le secteur public.

Cette démarche d'analyse de la conjoncture est essentielle à cause de la nature des négociations du secteur public. Elles se déroulent à l'intérieur d'un encadrement législatif qui leur est propre. Le rôle de l'État employeur tend à se confondre avec celui du gouvernement législateur. En outre, ces négociations s'imposent comme un sujet d'intérêt public. Autant les citoyennes et citoyens qui comptent sur des services publics de qualité et disponibles, que les politiciens et les médias de masse s'intéressent à ce qu'y s'y déroule. Plusieurs autres organisations syndicales et patronales ainsi que des groupes d'intérêt y défendent également leur vision. Ainsi, il est essentiel, pour atteindre nos objectifs, de bien comprendre les attentes et la réalité vécue par chacun des acteurs en scène afin de définir adéquatement nos grandes orientations.

Introduction

Les dernières négociations ont laissé un goût amer aux 500 000 salarié-es de l'État. Le décret de décembre 2005 a imposé des reculs majeurs à tous les employé-es de l'État sur les grands paramètres salariaux et sur les droits syndicaux, le tout assorti de dispositions particulièrement répressives. Soulignons tout de même qu'au niveau sectoriel, certains groupes ont réussi à convenir d'ententes satisfaisantes. Ce décret n'était pas une première : au fil des dernières décennies, le gouvernement est intervenu à plusieurs reprises à l'aide de lois spéciales pour imposer les conditions de travail, niant notre droit de négocier.

Il nous faut retrouver notre droit de négocier avec l'État pour améliorer nos conditions de travail et les services publics ; c'est une question de respect ! Il s'agit certes d'un objectif bien concret pour le quotidien des salarié-es de l'État mais c'est aussi un défi pour les organisations syndicales : elles doivent faire la preuve qu'il est toujours aussi pertinent et valorisant d'être syndiqué dans le secteur public en 2009 que ça l'était il y a 40 ans.

Nous entamons cette ronde de négociations dans une conjoncture très particulière. Au niveau politique, le nouveau gouvernement libéral majoritaire de Jean Charest nous a déjà montré, lors de son premier mandat, jusqu'où il est prêt à aller pour imposer son ordre du jour conservateur. C'est un gouvernement qui a été réélu pour un troisième mandat après un second mandat minoritaire passé sous haute surveillance. Le Jean Charest nouveau qu'on nous présente est-il si différent? Qu'est-ce qui se cache sous le vernis ?

Ces négociations se dérouleront, dans un environnement économique pour le moins instable et volatile. Nous savons d'ores et déjà que l'année 2009 sera difficile sur le plan économique. La crise financière touche maintenant l'économie réelle : des pertes d'emplois massives commencent à s'ajouter au marasme que connaissent depuis déjà plusieurs années nos secteurs forestiers et manufacturiers. Nos gouvernements devront faire des choix importants au cours des prochains mois pour relancer l'économie. Ces choix peuvent avoir des répercussions à long terme sur nos conditions de travail comme sur celles de tous les travailleurs québécois.

Les retombées économiques des années de croissance qui ont précédé n'ont pas bénéficié également à toutes et à tous. Nous verrons que le pouvoir d'achat des salarié-es, tous secteurs confondus, n'a pas vraiment progressé au cours des 20 dernières années ; ils n'ont pas accaparé leur juste part de cette richesse collective produite. Le partage de la richesse doit définitivement être remis au goût du jour. Cela passe certes par de meilleurs salaires, mais aussi par le maintien et le développement de réseaux publics de services universels et de qualité.

Des réseaux publics qui vivent des problèmes criants. Aux problèmes de pénuries et d'organisation du travail, s'ajoute la démotivation d'un personnel insuffisamment valorisé et qui s'appauvrit d'année en année.

Pour retrouver notre droit de négocier, face à ce « nouveau » gouvernement Charest, et revaloriser nos services publics dans un climat de morosité économique, nous devons nous mobiliser en grand nombre aux côtés d'autres organisations ou mouvements de citoyens qui ont à cœur les services publics et la défense du bien commun. Cela nous amène, par exemple, à envisager une alliance avec les autres organisations syndicales du secteur public. Rien n'est acquis, toutefois. Concrétiser un tel front commun exigerait une solidarité à toute épreuve. Il nous faudra bien

cibler les enjeux sur lesquels nous souhaitons progresser afin que les autres groupes partagent nos préoccupations. Il faudra également faire preuve d'ouverture syndicale envers les priorités de nos collègues, membres d'autres organisations syndicales, et les faire nôtres.

Au-delà de l'amélioration de nos conditions de travail, c'est une vision du développement social et du rôle de l'État que nous défendons. À cet égard, notre mobilisation doit être sans faille. C'est tout un défi à relever, et les syndicats CSN ont tous les atouts pour réussir. Notre culture syndicale d'ouverture et de transparence, nos pratiques démocratiques, la recherche constante du bien commun et notre solidarité inébranlable, voilà les outils avec lesquels nous saurons reconstruire notre rapport de force et notre capacité collective d'améliorer notre quotidien, de changer les choses.

La conjoncture politique

Depuis le 8 décembre 2008, les libéraux de Jean Charest sont de retour au pouvoir à la tête cette fois d'un gouvernement majoritaire. Après avoir atteint des sommets d'impopularité au cours de leur premier mandat (2003-2007) les libéraux ont dû se contenter, en 2007, d'un gouvernement minoritaire. En novembre 2008, ils ont toutefois choisi d'appeler les Québécoises et les Québécois aux urnes bien qu'une écrasante majorité de la population ne voulait clairement pas d'élection à ce moment. Le pari des libéraux, remporté de justesse, reposait sur un calcul strictement partisan.

Les élections ont consacré le retour de Jean Charest à la tête d'un gouvernement majoritaire (66 sièges sur 125). Le Parti québécois a pour sa part repris le titre d'opposition officielle reléguant l'ADQ au rôle de tiers parti. Enfin, la formation de gauche Québec solidaire a fait son entrée à l'Assemblée nationale avec un premier député.

Le nouveau gouvernement Charest ressemble beaucoup au précédent. La plupart des ministres influents réélus reprennent leur portefeuille. Yves Bolduc est de retour à la Santé et aux Services sociaux, lui qui avait remplacé Philippe Couillard après son départ pour le secteur privé. Michelle Courchesne conserve l'Éducation et Monique Jérôme-Forget conserve les Finances. C'est toutefois Monique Gagnon-Tremblay qui hérite du Conseil du trésor.

Premiers signaux

À quoi s'attendre de ce nouveau gouvernement Charest ? Il faut souligner d'entrée de jeu la minceur de l'énoncé économique de janvier qui n'annonçait rien de nouveau, rien de concret, rien de costaud. Quant au portrait économique que la ministre des Finances a dressé, les experts ont questionné son optimisme désarmant. Quelques semaines plus tard, elle a d'ailleurs admis que le Québec connaîtrait une période de déficits. Soulignons tout de même l'augmentation du salaire minimum de 8,50 à 9 \$ l'heure, à compter du 1^{er} mai 2009, qui aura le mérite d'aider un peu les plus bas salarié-es. Mais même cette hausse avait déjà été annoncée en campagne électorale.

Pourtant, les libéraux ont justifié le déclenchement des élections par la nécessité d'avoir les coudées franches afin de faire face aux turbulences économiques en vue. Ils plaident aujourd'hui que les investissements, notamment au niveau des infrastructures, annoncés au cours du précédent mandat commencent tout juste à livrer leurs fruits.

D'autre part, depuis quelques jours, le gouvernement laisse entendre qu'il envisage de possibles hausses de tarification et d'éventuelles compressions dans certains services.

Les conditions de travail dans le secteur public

Lors de la campagne électorale, l'enjeu des conditions de travail du secteur public a été peu abordé par les partis. Les libéraux ont effectué deux promesses qui ont des conséquences. Premièrement, ils ont promis des bonis à certaines infirmières afin d'attirer des jeunes et retenir les plus expérimentées dans le réseau. Ce qui rend ce « bonbon électoral » particulièrement infect, c'est que le gouvernement nie encore une fois, le rôle des syndicats comme interlocuteur légitime, trois ans après avoir décrété les conditions de travail, sans réelle négociation en ce qui a

trait à la rémunération. Cette promesse électorale était si improvisée que le ministère de la Santé et des Services sociaux lui-même ne sait toujours pas comment on les appliquerait.

Les libéraux ont aussi promis de réduire le nombre d'élèves par classe au primaire et au secondaire, ce qui se traduirait par une augmentation du nombre d'enseignantes et d'enseignants, un engagement de 134 millions. Quant au rôle de l'État, le Parti libéral a louvoyé pour se positionner au centre de ses deux principaux adversaires, comme il l'avait fait en 2003. Cela est particulièrement préoccupant lorsqu'on constate comment Jean Charest a pu, depuis cinq ans, parler d'un système public de santé fort en mettant tout en place pour sa privatisation pièce par pièce.

Double langage dans la santé et les services sociaux

La démonstration ultime du double langage des libéraux est certainement le départ pour le privé du docteur Philippe Couillard. L'homme des fusions d'établissements et des accréditations syndicales a manoeuvré pour son bénéfice. Se présentant publiquement comme un grand défenseur du réseau public, il exécutait en même temps un plan machiavélique de privatisation. Prenant prétexte du jugement Chaoulli, le ministre de la Santé a entrouvert la porte au développement d'un marché lucratif de l'assurance privée. Il a aussi libéralisé des soins et des chirurgies, laissant le secteur privé s'installer dans le chaos qu'il créait. Dans son mémoire à l'Assemblée nationale, la CSN plaidait que cette brèche ouverte dans notre système universel est contraire aux principes de la Loi canadienne sur la santé et aux valeurs de solidarité et d'équité qui fondent le système public québécois.

À l'été 2008, le gouvernement va encore plus loin en adoptant un règlement qui ouvre davantage la voie aux cliniques privées de chirurgie dans une panoplie de domaines en plus de préparer le terrain à la multiplication des cliniques privées de soins chirurgicaux, bien que son objectif officiel soit « d'encadrer la pratique privée ». Finalement, son œuvre achevée, Philippe Couillard quitte pour se joindre à un fonds d'investissement privé en santé (Persistence Capital Partners) dont la réussite du plan d'affaires repose pour beaucoup sur l'ouverture aux services privés de santé.

L'application de ce dernier règlement ferait du Québec la nouvelle Mecque des services privés en santé au Canada. Le nouveau gouvernement a choisi d'en repousser la mise en œuvre initialement prévue au premier janvier jusqu'à l'automne 2009. La CSN et la FTQ contestent actuellement ce règlement en Cour supérieure. Elles ont donc salué cette décision du gouvernement Charest mais la situation demeure ambiguë. En effet, le ministre Yves Bolduc a répété à satiété que le report était dû à des problèmes techniques plutôt qu'à un changement de cap. C'est également ce qu'a compris le Parti québécois. Notons que l'ADQ a regretté ce report. Le PQ y va de critiques ciblées. Québec solidaire réclame, comme nous, un virage à 180 degrés.

Les PPP et le rôle du privé

Malgré des critiques de plus en plus nombreuses, les libéraux soutiennent toujours la formule des partenariats public-privé (PPP). Leur objectif ultime est la diminution du rôle de l'État aux seules missions qu'ils considèrent comme « essentielles ». Par aveuglement idéologique, le gouvernement garde le cap bien que les ratés de la formule commencent à devenir de plus en plus difficiles à masquer. Pendant que le projet du CHUM continue de s'enliser¹, la catastrophe du

¹ LACOURSIÈRE, Ariane. «Le PPP du CHUM menacé», La Presse, 15 janvier 2009. (Voir en annexe).

PPP immobilier à l'UQAM² montre bien que le fameux partage de risque relève de l'illusion. En cette période de tourmente financière, on peut par ailleurs s'attendre à ce que les « partenaires » privés aient de la difficulté à réunir les sommes nécessaires à de tels investissements. Les problèmes vécus par un des partenaires majeurs du consortium du PPP du CHUM sont révélateurs. Notons que le PQ, en campagne électorale, a dressé une frontière au-delà de laquelle, les PPP lui semblent inacceptables. S'agit-il d'un virage idéologique de la part du parti qui a lui-même ouvert la porte des PPP lorsqu'il détenait le pouvoir au début des années 2000 ou bien d'une position purement électoraliste? Pour la CSN, la formule des PPP doit être dénoncée, et ce, dans tous les domaines. Les PPP ne concourent pas à l'enrichissement des Québécois.

Par ailleurs, sous la gouverne libérale, le privé fait tache d'huile dans nos services publics. La tendance vers la sous-traitance et l'impartition pèse de plus en plus lourd. Dans le réseau de la santé et les services sociaux, on voit apparaître de nouvelles formes d'organisation des services de proximité, où le réseau public n'assure que les services proprement médicaux, par exemple chez les personnes en perte d'autonomie. De plus en plus, on confie au privé, ou à des ressources dites intermédiaires, l'hébergement, l'alimentation de ces personnes ainsi que l'entretien ménager de leur logement, les services de buanderie et de proximité, etc. La prolifération de ces services se fait sans encadrement, dans l'anarchie totale et de surcroît sur le dos des femmes ; et ce, après qu'on ait tiré profit de la générosité de ces aidantes naturelles, à qui l'on offre un soutien minimal et parfaitement inadéquat.

Dans le réseau de l'éducation, la sous-traitance existe depuis longtemps et les employeurs y ont de plus en plus recours au lieu de créer des postes ou de remplacer les départs à la retraite. Le privé s'installe aussi dans les établissements eux-mêmes, finançant des installations par le biais de partenariat, dont le campus Ubisoft, en lien avec le cégep de Matane, est une illustration qui a fait grand bruit. Cet envahissement du privé dans nos services publics se fait, le plus souvent, à l'abri de tout débat public.

Gouvernance

Le privé fait aussi sa place jusque dans les conseils d'administration de nos services publics. Le fiasco des projets immobiliers de l'UQAM a révélé tout un paradoxe. Bien que ces décisions aient été prises contre l'avis des étudiants, des professeur-es, des chargé-es de cours et des employé-es de l'université, c'est tout de même à eux qu'on demande aujourd'hui de payer la facture... troublant !

Une certaine tendance à « dépolitiser » la gestion des organismes publics en les confiant à des gens issus des milieux d'affaires s'accroît de plus en plus. Une illustration éloquente de nos préoccupations à cet égard nous provient de l'Alberta. Le gouvernement de cette province a créé une super agence qui régit dorénavant tous les services sociaux et de santé. Il a aboli les régies régionales et a recruté un groupe de gens d'affaires du milieu du pétrole, de l'ingénierie, et des banques pour gérer le réseau de la santé. Ce conseil d'administration inclut un homme d'affaires influent dont la compagnie a remporté de juteux contrats pour la construction d'hôpitaux. Le pouvoir réel d'influencer les décisions échappe encore davantage aux régions, aux usagers et aux travailleurs du réseau. Il affaiblit l'État dans son rôle de décideur des orientations des services à

² ALLARD, Marie. «Les universités ne sont pas à l'abri d'autres fiascos», La Presse, 22 janvier 2009. (Voir en annexe).

donner à la population. Nous le verrons plus loin, dans les cégeps, l'enjeu de la gouvernance est brûlant.

Conjoncture économique

La débandade économique, qui a débuté par l'effondrement du marché immobilier états-unien et par la crise des prêts hypothécaires à haut risque (sub-prime), a dégénéré en crise financière. Cette crise, qui s'est rapidement propagée au reste du monde, résulte de l'incapacité des institutions financières à s'autoréguler, la recherche effrénée de profits ayant occulté toute autre considération. Cette crise a démontré les limites et les dangers de la quasi-absence de réglementation des marchés financiers, par l'État.

Cette crise financière a quand même fini par atteindre l'économie réelle, c'est-à-dire la production de biens et services et l'emploi. Sa persistance, malgré le remède de cheval appliqué par les différents gouvernements et les différentes banques centrales, accentue le climat d'instabilité. Tant que le système financier ne sera pas stabilisé, il apparaît difficile d'entrevoir des perspectives de reprise économique intéressante et la nécessité de l'intervention de l'État pour assurer le fonctionnement de l'économie de marché ne devrait plus être à démontrer.

Les États-Unis sont en récession ainsi que l'Europe. Le Canada vient tout juste d'y entrer. Malgré cette situation préoccupante, les analystes économiques ne prévoient pas cependant que la récession dégénère en crise économique comme celle connue dans les années 30, les gouvernements ayant de meilleurs outils pour y faire face. D'ailleurs, les réactions fortes de la plupart des banques centrales afin de stabiliser les marchés financiers ont permis de contenir, dans une certaine mesure, des dérapages plus importants et ainsi commencé à instaurer un climat de confiance essentiel à la reprise économique. Toutefois les limites de l'utilisation de la politique monétaire pour relancer l'investissement et la consommation semblent presque atteintes, les taux directeurs de la plupart des banques centrales frôlant le zéro. Il faudra donc recourir aux instruments de la politique fiscale et budgétaire soit le budget des gouvernements afin de soutenir l'économie.

La récession pointe au Québec

Les prévisions de croissance du PIB réel québécois oscillent entre 0,4 % et -1 % en 2009 et entre 1,6 % et 2,4 % en 2010. Il faut également noter que plus les prévisions sont récentes, plus elles sont pessimistes. Encore dernièrement, le Conference Board prévoyait une baisse de 0,5 % du PIB réel du Québec en 2009. Seule la ministre des Finances du Québec, madame Jérôme-Forget, maintient le cap avec des prévisions de croissance plus optimistes de 0,6 % pour 2009. Pour ce qui est des prévisions pour l'inflation elles se situent entre 1,1 % et 2 % pour 2009 et autour de 2 % pour 2010. Quant au taux de chômage pour le Québec, on prévoit qu'il se situera autour de 8 % pour 2009 et 2010.

Le Québec, pour l'instant, semble moins atteint par l'ampleur de la récession que ses voisins. En effet, les pressions de la population qui ont conduit le gouvernement à augmenter considérablement ses investissements dans la remise en état des infrastructures, ainsi que les investissements d'Hydro-Québec, nous ont permis de bénéficier d'un plan de relance économique avant l'heure. Un autre facteur expliquant cette relative bonne performance, peut trouver sa source dans l'industrie québécoise de l'aéronautique, bien que les récentes annonces de mises à pied chez Bell Helicopter et Bombardier nous rappellent qu'aucun secteur économique n'est à l'abri. Les signes de ralentissement se multiplient. La forte exposition de l'économie québécoise au marché états-unien fait déjà des victimes chez les entreprises manufacturières, et ce, même si la forte appréciation du dollar américain ait pu en ralentir le choc.

Bien que les prévisions économiques demeurent encore relativement optimistes pour le Québec, la situation est extrêmement volatile. La croissance de la demande intérieure, qui comprend les dépenses d'investissement, de consommation et les dépenses gouvernementales, commence déjà à fléchir. Les appréhensions des gens face à l'avenir sont très réelles et ils sont susceptibles d'ajuster leur comportement individuel en fonction de ces appréhensions ce qui, collectivement, mène à une amplification des perturbations. Les dépenses de consommations sont tout autant tributaires de la progression des revenus des ménages que de la croissance de la population. On ne peut tabler sur une croissance de la population pour relancer les dépenses de consommation et par ailleurs, la croissance des revenus a été relativement modeste depuis 2001. En effet, le revenu disponible des ménages en terme réel s'est accru d'environ 4 % entre 2001 et 2006 alors qu'il s'était accru d'un peu plus de 13 % entre 1996 et 2001³.

Les dépenses de consommation représentent un peu plus de 60 % du PIB québécois. Tout fléchissement de la demande risque de plonger davantage le Québec en récession. Une stimulation des dépenses de consommation ne peut pas se traduire par un endettement accru des ménages, ce qui représente une solution insoutenable à long terme, mais plutôt par des mesures de relance de l'emploi, des politiques salariales permettant la croissance du pouvoir d'achat ainsi que des mesures favorisant la création et le partage de la richesse. D'ailleurs à cet égard, des investissements dans les services publics favorisent la création et le partage de la richesse soit en améliorant la qualité de la formation de la main-d'œuvre, soit en améliorant le bien-être de la population.

Des leviers stratégiques

L'utilisation des leviers de la politique fiscale et budgétaire s'avèrera déterminante dans ce contexte. Les choix, effectués par les différents paliers de gouvernement, devront être scrutés en fonction de leurs retombées économiques. Rappelons-nous que le plan de relance de l'ancien président des États-Unis, au printemps dernier, consistant à réduire les impôts n'a eu aucun impact sur l'économie, les ménages ayant opté pour le désendettement en épargnant cet argent.

Les finances publiques

Généralement, une dépense directe du gouvernement comme l'achat ou la production de biens et services ou un investissement dans les infrastructures génère un impact beaucoup plus grand sur l'économie qu'une dépense indirecte, telles une baisse des impôts des ménages ou une augmentation de l'aide gouvernementale aux individus. Il faut dire que dans ce dernier cas, outre le fait que ce type de dépense constitue une façon de redistribuer la richesse au sein de la société, l'impact sur l'économie demeure relativement élevé. En effet, la probabilité que les bénéficiaires de l'aide gouvernementale dépensent les sommes ainsi reçues, pour acheter des biens et des services, plutôt que d'épargner est beaucoup plus forte chez ceux-ci que chez les contribuables.

³ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu – 1996 à 2006*. Disponible par internet à l'adresse: www.stat.gouv.qc.ca.

Au fédéral

Le gouvernement fédéral, dans son budget déposé le 27 janvier dernier, estime que son plan d'action économique fera progresser le PIB réel de 1,4 % d'ici la fin de 2010. Les principales mesures de relance comprises dans son budget sont des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers, l'injection de fonds dans des travaux d'infrastructure et de rénovation domiciliaire, du soutien au financement (accès au crédit) et de l'aide aux entreprises, notamment à l'industrie automobile ontarienne.

Lorsque vient le temps d'effectuer des choix entre l'une ou l'autre des mesures budgétaires ou fiscales devant favoriser la relance économique, il nous faut estimer l'effet multiplicateur d'une dépense, c'est-à-dire établir la relation entre le montant injecté dans l'économie et son effet sur la variation du PIB réel. Le ministre des Finances, Jim Flaherty, s'est astreint à cet exercice et sans entrer dans une critique exhaustive du budget fédéral, on peut constater que les choix effectués par le gouvernement Harper demeurent encore très largement teintés d'une idéologie conservatrice visant le moins d'État possible en dépit de sa propre démonstration du peu d'impact des baisses d'impôt.

Québec : un budget attendu

Alors même que le gouvernement canadien prévoit, dans son budget un déficit de 85 milliards sur cinq ans, la ministre des Finances Monique Jérôme-Forget, affirmait dans son récent énoncé économique que l'équilibre budgétaire sera atteint pour 2008-2009 et qu'elle maintient son objectif de budget équilibré pour 2009-2010. Il faut dire que cet équilibre sera atteint en utilisant la totalité de la réserve budgétaire de 2,3 milliards constituée au cours des exercices précédents. On peut présumer que n'eut été des choix fiscaux effectués depuis décembre 2005, tels les baisses d'impôt des particuliers et des entreprises et le refus de récupérer les baisses de la TPS du fédéral, le gouvernement libéral, récemment réélu, aurait pu faire face à la crise qui s'annonce, avec une marge de manoeuvre beaucoup plus grande qu'elle ne l'est présentement.

Rappelons-nous que, sous le prétexte de finances publiques fragiles, le gouvernement avait décidé de pressurer encore une fois les employé-es du secteur public en imposant un gel salarial de deux ans et en décrétant des hausses de salaire en deçà des conditions du marché pour les années subséquentes. Le gouvernement s'est privé depuis son budget de 2006 de revenus imposants en choisissant la voie idéologique du désengagement de l'État, en réduisant les impôts à plus d'une reprise, notamment lorsqu'il a utilisé le règlement partiel du déséquilibre fiscal pour les réduire davantage alors même que la population aurait souhaité l'amélioration des services publics et des programmes sociaux. Ainsi, en 2008-2009, le total des sommes dont le gouvernement a choisi de se priver atteint 4 milliards \$⁴ sur une base annuelle.

Enfin, la crainte que nous avons lors de la modification de la formule de la péréquation du fédéral, s'est avérée. En effet, il s'agit d'une coupe de près d'un milliard de dollars par rapport aux prévisions plutôt que les 60 millions dont nous avait parlé madame Jérôme-Forget lors de la campagne électorale de décembre dernier. S'agissait-il d'un calcul politique, campagne électorale oblige, ou naïveté de la part du gouvernement libéral ? Quoi qu'il en soit, la ministre commence

⁴ Voir le Bulletin spécial d'information Secteur public CSN, *Retrouver notre droit de négocier*, janvier 2008.

déjà à se raviser quant à ses prévisions au sujet de l'équilibre budgétaire dont elle vient tout juste de nous assurer.

Le gouvernement du Québec déposera son budget dans quelques semaines, nous osons espérer qu'il laissera de côté ses velléités conservatrices afin de se concentrer sur des mesures plus efficaces de sortie de crise que des baisses d'impôt. Contrairement aux années 90, les finances publiques sont relativement saines et il peut se permettre d'accroître temporairement ses dépenses. Au risque de se répéter, un véritable plan de relance budgétaire est absolument nécessaire afin de traverser l'actuelle récession avec le moins de dommages possible. À cet égard, nous tenons à rappeler au gouvernement qu'investir dans les services publics, en plus d'accroître le potentiel de croissance future de l'économie par l'amélioration de la formation des actuels et futurs travailleurs et travailleuses et par l'amélioration de l'état de santé de la population, amène des retombées (effet multiplicateur) au moins aussi grandes sur l'économie qu'un investissement dans les infrastructures.

Peu importe, le gouvernement du Québec, à l'instar des gouvernements des autres pays industrialisés devra envisager un ou des déficits budgétaires afin de relancer l'activité économique.

L'échec du néolibéralisme

Les limites du néolibéralisme apparaissent aujourd'hui clairement. Depuis 30 ans, les pressions n'ont jamais cessé pour que les États délaissent leurs missions fondamentales aux mains du secteur privé. Ce triple dogme de la réduction de l'État, de la privatisation et de la déréglementation est un des grands responsables de la débandade économique. Pire, les mailles du filet de protection sociale n'ont jamais été aussi espacées alors que nous entrons dans une période de chômage et de détresse devant laquelle il sera plus salutaire que jamais. Force est de constater le virage que les États-Uniens ont choisi de prendre en élisant Barack Obama qui défend une vision du rôle de l'État beaucoup plus interventionniste et solidaire que son prédécesseur. Celui-ci veut notamment mettre fin au régime de baisses d'impôt pour les plus riches et élargir l'accès aux soins de santé aux 45 millions de citoyennes et citoyens qui n'ont pas d'assurance. Tous les gouvernements choisissent de relancer l'économie par une intervention massive de l'État, tentant de sauver le système de ses propres excès plutôt que le remettre plus globalement en cause. Doit-on demander aux citoyennes et citoyens de se serrer la ceinture pour renflouer les coffres des capitalistes, premiers responsables de cette crise, pour en revenir exactement au même point ensuite?

De nombreux pays, notamment les États d'Amérique du Sud qui ont goûté durement à la médecine néolibérale dans les années 80 et 90, y ont résolument tourné le dos. C'est le cas du Brésil, le géant économique de la région, qui prône un soutien plus fort aux travailleuses et travailleurs en cette période de crise, ainsi que le changement des institutions mondiales pour modifier les bases du système capitaliste. Ce message a été réitéré avec force au cours du récent Forum social mondial. Les difficultés économiques et les perspectives qu'elles offrent seront également au cœur des discussions du prochain Forum social québécois qui se tiendra en octobre prochain. La Confédération syndicale internationale (CSI), à laquelle la CSN est affiliée, demande des changements mondiaux pour établir un nouvel ordre économique dans lequel des conditions de travail adéquates permettront aux travailleuses et travailleurs de mener une vie décente, partout sur la planète. Le mouvement syndical international porte une vision différente du développement économique : une économie à visage humain qui s'appuie sur des services publics universels et qui intègre les impératifs du développement durable et soutenable.

Il est loin d'être acquis que nos gouvernements acceptent de mettre ainsi de côté leur idéologie. Par exemple, si le gouvernement Harper a accepté de venir en aide au secteur de l'automobile, c'était pour exiger du même souffle une révision des salaires et des conditions de travail des ouvriers de ce secteur. Dans ce budget « de relance », il annonce son intention de limiter les augmentations de salaire des employé-es de l'État canadien, une attaque aux droits syndicaux avec laquelle sont aux prises, notamment, les agents correctionnels des prisons fédérales, membres de la CSN. Par ailleurs, nombre d'observateurs ont noté le manque de vision du budget qui ressemble davantage à un saupoudrage de mesures, forcé par une opposition prête à en découdre.

Cette vision anti-ouvrière, antisyndicale, est donc toujours bien présente, alors qu'au contraire tous les efforts devraient être dirigés au maintien et à la création d'emplois, au rehaussement des salaires, à l'amélioration des services publics et à la redistribution des richesses. Le dogmatisme conservateur est néfaste pour notre économie. On peut craindre que certains groupes de droite veuillent profiter de la crise pour imposer leur ordre du jour. Dans ce contexte nous devons défendre une vision inclusive et solidaire des services publics et du rôle de l'État, comme moyen de sortir de la crise et d'en alléger les impacts.

En période de difficultés économiques, nos services publics constituent un rempart contre l'appauvrissement de la population. Au Québec, les citoyennes et citoyens n'ont pas à s'endetter pour recevoir des soins de santé de haute qualité. De même, nos écoles et institutions d'enseignement postsecondaire sont accessibles à tous, malgré des frais en hausse. Ainsi, nous disposons d'outils assurant une main-d'œuvre qualifiée, un atout important dans l'économie du savoir. Les investissements dans nos services publics constituent la meilleure piste pour relancer l'économie. En rehaussant les salaires et en créant des emplois de qualité, ces investissements assurent un rendement inégalé en termes de retombées économiques.

Dans un récent rapport, où elle se préoccupe de l'élargissement du fossé entre les riches et les pauvres, l'OCDE identifie l'emploi comme le meilleur moyen de réduire la pauvreté. De plus, l'organisme souligne que le renforcement de l'éducation permet de donner aux enfants et à leur famille les moyens de leur autonomie.⁵

⁵ Disponible par Internet à l'adresse : www.oecd.org/document/36/0,3343,fr_2649_33933_41526756

L'encadrement des relations de travail dans le secteur public

Le régime de négociation

Le régime de négociation actuellement en vigueur est désuet et plusieurs de ses dispositions ne sont carrément pas respectées.

Des travaux ont été entrepris avec le Conseil du trésor afin de modifier le régime de négociation du secteur public. La CSN prend part à ces travaux aux côtés de la FTQ et du Secrétariat intersyndical des services publics (CSQ, FIQ, SFPQ, APTS et SPGQ). Rappelons que le Bureau international du travail (BIT) avait recommandé une telle révision lorsqu'il a condamné sans équivoque le décret de décembre 2005. Pour la CSN, une telle révision doit se faire d'un commun accord avec les organisations syndicales.

L'objectif de cette révision est de résoudre nos différends et d'obtenir des résultats satisfaisants. Nous souhaitons établir un mécanisme qui consacrerait notre droit à la libre négociation, redressant ainsi notre rapport de force face à l'État employeur.

La CSN participe à ces travaux avec des objectifs clairs :

- Toutes les matières sont négociables et il relève des parties nationales de décider, d'un commun accord, de confier la négociation de certains sujets au niveau local ;
- L'introduction d'un authentique mécanisme de règlement des différends (médiation, arbitrage, etc.) auquel les syndicats peuvent librement choisir de recourir ;
- La reconnaissance d'un droit de grève réel en lien avec les services essentiels dans la santé et les services sociaux.

En date du 15 février 2009 les travaux se poursuivent et nous ne sommes pas en mesure de prévoir comment aboutira le processus à ce stade-ci. S'il y a une entente rapide, il est probable que ce nouveau régime sera en place pour la prochaine ronde de négociations. Pour ce faire, le nouveau régime devrait être adopté à l'Assemblée nationale ce printemps. À défaut de modifications qui nous conviennent, nous traverserons encore une fois une ronde de négociations avec un régime boiteux qui incite le gouvernement à ne pas tenir compte de notre point de vue.

L'impact des négociations locales

Dans la santé et les services sociaux, on achève une ronde de négociations locales complètement désynchronisées et qui se sont déroulées sur une longue période depuis l'adoption du décret. Celles-ci ont drainé beaucoup d'énergie syndicale dans les milieux de travail. Cette décentralisation avait été décrétée par la loi 30, malgré la vive opposition des syndicats.

Si les syndicats CSN ont globalement réussi à maintenir leurs acquis grâce à leur détermination, réalisant même quelques gains tangibles, leur objectif demeure de ramener au niveau national la négociation de tous les sujets lors de la prochaine ronde, quitte à y convenir d'en référer quelques uns au niveau local. Notre objectif est d'assurer que les conditions de travail soient semblables d'un établissement à l'autre et de renforcer notre rapport de force .

Par ailleurs, soulignons un grand paradoxe. Une des raisons données par Philippe Couillard pour fusionner les accréditations était la volonté de réduire le nombre de conventions collectives, le résultat net est que nous sommes passés de près de 150 conventions collectives nationales à près

d'un millier de conventions locales ! Une autre justification évoquée par le ministre à l'époque, était de limiter les coûts liés à la négociation. Or, selon un calcul conservateur effectué par la FSSS-CSN, l'opération des négociations locales aura entraîné des coûts additionnels de 40 millions !

En éducation, les syndicats d'employé-es de soutien des commissions scolaires ont le choix de négocier des adaptations locales à la convention collective nationale tel que convenu au niveau national, par la FEESP et son vis-à-vis patronal. Rappelons que la loi prévoit aussi des négociations locales pour les enseignantes et enseignants de cégep. Toutefois, la FNEEQ a toujours su négocier nationalement avec son vis-à-vis patronal, consacrant ainsi le caractère national des conditions de travail.

Les tribunaux nous donnent raison

Parmi les nombreuses lois adoptées sous le bâillon par le premier gouvernement de Jean Charest, quelques-unes ont été lourdement sanctionnées par les tribunaux et différentes instances internationales. C'est le cas de deux lois qui avaient retiré le droit de se syndiquer à des milliers de travailleuses des services de garde et d'hébergement à domicile : elles ont été cassées par la Cour supérieure du Québec. De même, la loi qui avait forcé la reconfiguration des syndicats dans le réseau de la santé et les services sociaux ainsi que la décentralisation des négociations a été invalidée par la même cour. Le gouvernement fait appel de cette décision. Les prochaines dates d'auditions sont les 21 et 22 avril.

Quant au décret, la contestation menée par la CSN et la FTQ se poursuit. Une décision récente rendue par la Cour suprême du Canada dans un dossier comparable en Colombie-Britannique nous donne par ailleurs encore davantage d'arguments. En bref, la cour statue que le droit d'association protégé par la Charte canadienne inclut le droit de négocier. Rappelons que le Bureau international du travail a sévèrement semoncé l'attitude du gouvernement Charest lors des dernières négociations. Dans ce dossier, les auditions devraient reprendre ce printemps.

Ces décisions confirment que nous avons raison de nous opposer à ce cocktail de lois que nous a imposées de force le premier gouvernement Charest. Le gouvernement libéral nouvellement réélu ne peut ignorer ces décisions qui prennent pour assise les droits humains fondamentaux.

Un décret lourd de conséquences

Nous le disions au lendemain du décret et nous pouvons le répéter aujourd'hui : le décret n'a rien réglé. Nos réseaux publics ont besoin d'un nouveau souffle, d'une nouvelle philosophie de gestion qui laisse aux salarié-es la possibilité d'occuper la place qui leur revient. Les problèmes des services publics ne sont pas que financiers. Les salarié-es ont besoin d'être entendus car ils disposent d'une expertise permettant d'améliorer la qualité et la quantité des services. Pourtant, la plupart du temps, ils doivent se battre pour avoir leur mot à dire dans l'organisation des services. Par ailleurs, là où des démarches authentiques sont entreprises, cela donne des résultats probants.

On ne peut pas demander aux salarié-es de s'impliquer davantage, de se motiver dans la recherche de solutions et, en même temps, refuser toute négociation, décréter leurs conditions de travail, leurs salaires et en profiter pour leur imposer des reculs, c'est insensé. Le décret de 2005 et l'imposition de négociations locales ont dans certains cas empoisonné les relations entre les syndicats et les employeurs au moment où, bien au contraire, toutes les parties devraient œuvrer ensemble à la consolidation de nos services publics.

Conjoncture dans les réseaux

Des mythes à déboulonner

Certaines idées reçues perdurent. À gauche et à droite, des préjugés sont entretenus quant aux conditions de travail dans le secteur public. Très souvent, les porteurs de ces mythes dans les médias ont des intérêts bien réels, à peine dissimulés, pour miner la sympathie du public à l'égard des travailleuses et des travailleurs du secteur public. L'exemple le plus marquant est certes celui de la sécurité d'emploi, un mythe qu'on risque d'entendre répéter à toutes les sauces, en cette période d'instabilité économique qui entraîne des pertes d'emplois dans le secteur privé. Or, dans les faits, moins de la moitié des membres du secteur public CSN bénéficient de la sécurité d'emploi, notamment parce que, de façon générale, celles et ceux qui n'ont pas de poste n'ont aucune sécurité d'emploi ! Par ailleurs, que coûte, en définitive, la sécurité d'emploi pour celles et ceux qui occupent des postes en pénurie?

Les syndicats savent que les pénuries de main-d'œuvre observables dans tout le secteur public sont attribuables à divers facteurs :

Le sous-investissement dans les services ;

La privatisation et la sous-traitance ;

La réticence des directions locales à revoir l'organisation du travail ;

Une rémunération insuffisante ;

Des conditions de travail mal adaptées ;

Une augmentation des absences au travail causées par des ennuis de santé physiques ou psychologiques ;

Le laxisme dans l'application de la loi sur les actes délégués dans le santé et les services sociaux .

De plus, le facteur humain est souvent oublié. Il y a une limite à presser un citron, à en tirer toujours une dernière goutte de jus et à imposer des choix de gestion douteux aux salarié-es. Cela se fait au prix de la démotivation du personnel, ce qui n'est pas sans impact sur la qualité des services.

Santé et services sociaux

Le privé s'installe

Même si Jean Charest semble ralentir son offensive de démolition du réseau, le ministère de la Santé et des Services sociaux continue, en douce, de dresser la table pour le reconfigurer. Tous les prétextes contribuent à affaiblir les services publics de santé et sociaux et servent d'excuse pour nous enfoncer les privatisations dans la gorge. Aucun secteur n'est à l'abri : autant le personnel des soins infirmiers, que celui des services auxiliaires et des métiers, des bureaux et les professionnel-les et les techniciennes et techniciens

La pointe de l'iceberg, c'est la multiplication d'ententes entre des cliniques privées et des hôpitaux publics, comme celle conclue entre la clinique Rockland MD et l'hôpital du Sacré-cœur, à Montréal. Un autre cas est celui de la clinique Iris de Laval qui a conclu récemment une entente avec l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme pour le traitement des cataractes. Cela s'avère une philosophie de gestion coûteuse pour le trésor public⁶.

⁶ DUTRISSAC, Robert «Cataractes : deux fois moins cher dans le public», Le Devoir, 30 janvier 2009. (Voir en annexe).

D'autres projets, à long terme, sont tout aussi inquiétants. Qu'on pense aux deux plus grands chantiers d'infrastructure au Québec, le CHUM et le CUSM (McGill), financés et gérés, par un partenariat public-privé. Quelles seront les conséquences sur le contrôle public ? Sur les emplois et la qualité des services ? Par exemple, les plans prévoient que la plupart des cuisines seraient fermées ! La fabrication de la majorité de la nourriture serait confiée en sous-traitance à une entreprise privée oeuvrant à l'extérieur des murs. Pour nous, les services auxiliaires et de bureau autant que les services professionnels et médicaux font partie de la mission de l'État qui est de donner, au meilleur coût possible, des services de qualité à la population, tout en assurant des conditions décentes de travail pour celles et ceux qui les prodiguent.

Il en est de même pour plusieurs services à la population, partout au Québec. Notamment, pour les personnes âgées, où plusieurs d'entre elles se retrouvent dans le giron du privé, autant dans les soins à domicile que dans les résidences.

Les emplois malmenés

Six ans après leur création en 2003, les centres de santé et services sociaux (CSSS), mégastructures issues du regroupement de CLSC, d'hôpitaux et de CHSLD, rendent encore la vie impossible au personnel : désorganisation administrative, dislocation des équipes de travail, procédurite aiguë, etc.

Ces fusions n'ont certes pas contribué à l'amélioration de l'organisation du travail, qui est archaïque : l'opinion des travailleuses et travailleurs est toujours aussi peu considérée. Mouvements majeurs de personnel, heures brisées, travail en rotation et sur appel, sont des contraintes de plus en plus lourdes. Elles ont des impacts tant sur la vie familiale que sur la santé physique et psychologique du personnel. Le nombre de journées de maladies est presque deux fois plus élevées chez les travailleuses et les travailleurs de la santé que pour l'ensemble des travailleurs canadiens selon Statistique Canada⁷, « Les recherches menées sur la main-d'œuvre canadienne révèlent systématiquement que les travailleurs de la santé sont davantage exposés aux blessures et aux problèmes de santé mentale que tout autre groupe professionnel »⁸ et ce triste état de fait est encore plus accentué chez les femmes, les personnes qui donnent les soins ou assurent une relation d'aide, ainsi que les personnes de plus de 50 ans. Dans ces conditions, maintenir le niveau de qualité des services relève d'un exploit quotidien que les salarié-es relèvent avec fierté malgré tout.

Pénuries

Les pénuries de main-d'œuvre frappent le réseau de la santé et des services sociaux de plein fouet dans tous les secteurs d'activité. Les effets, dont les surcharges de tâches et les heures supplémentaires obligatoires, se font sentir sur celles et ceux qui restent et qui tiennent le fort. Le gouvernement prétend y répondre par des primes ! Il s'agit d'une promesse improvisée. D'autant plus que les employeurs tiennent un discours contraire quant aux techniciens et professionnels : ils soutiennent que des primes ne fonctionneraient pas et qu'il faut trouver d'autres solutions. Les infirmières ainsi que tous les autres travailleuses et

⁷Statistique Canada, Perspectives, Avril 2005, p 27, 29.

⁸ Occupational Health and Safety Agency for Healthcare in BC, en collaboration avec l'ASSTSAS Tendances en milieu de travail, mars 2004.

travailleurs ont plutôt besoin d'une amélioration de l'ensemble de leurs conditions de travail et d'une réorganisation du travail tenant compte des contraintes qu'ils vivent au quotidien.

Des décisions politiques ou bureaucratiques aggravent la situation. Le dernier exemple en date est le projet de loi 50, qui vise à modifier le Code des professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. En réservant de nouveaux actes aux membres d'ordres professionnels, le gouvernement risque d'entraîner d'importantes ruptures de service et de limiter fortement la mobilité de la main-d'oeuvre. À la suite de représentations syndicales, le gouvernement assure que des modifications pourraient être apportées, notamment pour protéger les droits acquis ; il nous faudra demeurer vigilants.

Autre problème de taille, l'utilisation des agences privées. Une partie importante du budget des ressources humaines s'envole directement dans les poches des agences, alors que l'on pourrait ouvrir des postes permanents à temps complet et ainsi améliorer les services et stabiliser des emplois.

Ce sont autant de facteurs de démotivation qui se traduisent par nombre de démissions, de départs anticipés à la retraite et même parfois de migration de personnel vers les agences privées, accentuant d'autant les problèmes de main-d'oeuvre.

La CSN a toujours promu des initiatives novatrices pour améliorer les services et les emplois. Les employeurs y sont rarement réceptifs. C'est à notre initiative que le gouvernement a accepté de mettre sur pied 18 projets pilotes sur l'organisation du travail impliquant les syndicats. Toutefois, la volonté patronale locale laisse parfois à désirer.

Bref, que ce soit directement par des annonces de services privatisés ou indirectement par la détérioration des emplois, ce qui accentue les pénuries, le gouvernement poursuit insidieusement son plan de démolition. Il ne s'y prendrait pas autrement s'il tentait de conditionner l'opinion publique à accepter les privatisations comme étant inéluctables!

Éducation

Faire de l'éducation une priorité nationale du Québec

Onze organisations syndicales ont rendu public, en novembre 2008, un manifeste conjoint ; ce qui constitue une grande première en éducation, compte tenu du caractère historique d'une telle coalition de onze acteurs dans l'éducation. On peut y lire qu'en

*reniant les valeurs humanistes en éducation, en encourageant la marchandisation et la privatisation de l'enseignement, en finançant la concurrence et la ségrégation scolaires, en laissant se détériorer dans le système public les conditions d'apprentissage des jeunes et des adultes, de même que les conditions de travail du personnel, l'État québécois adhère, dans les faits, à une vision néolibérale et élitiste de l'éducation.*⁹

Le document met en avant 10 propositions afin de *Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec*. La coalition relève qu'*il faut mettre fin au sous-financement chronique qui a conduit le Québec dans le peloton de queue des provinces canadiennes en matière d'investissement en éducation par habitant.*¹⁰

D'ici 2012, ce sont plus de 700 000 emplois qui seront disponibles, selon le gouvernement québécois. Investir dans l'éducation est primordial dans la mesure où la formation des jeunes, celle des travailleurs et des travailleuses et la formation des adultes contribuent à l'essor de la société. Dans un contexte de récession et de pertes d'emplois, et plus généralement dans le contexte actuel de turbulences économiques, le rôle des réseaux publics en éducation doit être au cœur d'une stratégie de sortie de crise et devenir un véhicule pour soutenir plus que jamais la formation de la main-d'œuvre, comme les efforts pour contrer le décrochage, ainsi que la scolarisation encore plus large de la population jeune du Québec. La coalition poursuivra d'ailleurs ses travaux de sensibilisation au cours des prochains mois.

Considérant les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire, nous sommes encore loin du compte pour assurer un financement adéquat des cégeps. La CSN estime à 800 millions le montant nécessaire, pour le Québec, afin de revenir à la situation prévalant en 1994-95. Le budget fédéral déposé en janvier 2009 alloue deux milliards de dollars dans les infrastructures des collèges et des universités, qui baigneront dans le merveilleux monde privé des PPP, mais aucune somme n'est prévue pour soutenir l'enseignement ou le soutien à l'enseignement. Le budget 2008 du Québec accorde au réseau collégial une somme de 70 M\$ en provenance des transferts fédéraux. Or, seul un maigre 10 % de cette somme a été réservé à l'enseignement collégial et ce, avec des modalités telles que ces sommes sont presque sans effet direct sur la tâche enseignante dans la classe. Si les organisations regroupées au sein de la Coalition cégeps, dont font partie la FEESP et la FNEEQ, se sont assurées que 40 % des sommes des transferts fédéraux soient

⁹ *Faire de l'éducation la priorité nationale du Québec*, manifeste publié par onze organisations représentant un demi million de personnes travaillant ou étudiant dans le réseau de l'éducation. Novembre 2008.

¹⁰ Idem.

dévolues au réseau collégial, les investissements n'ont bénéficié qu'aux objectifs stratégiques des directions des collèges et de la Fédération des cégeps.

Gouvernance des cégeps

Par ailleurs, le projet de loi n° 110, déposé l'automne dernier, qui entend modifier la loi sur les cégeps en imposant une forme de gouvernance calquée sur le privé, suscite d'énormes craintes. On prétend ainsi améliorer l'efficacité et la transparence des instances de direction des établissements, notamment en balisant le rôle des conseils d'administration pour leur assurer une plus grande indépendance. Or, non seulement on renforce, de cette manière, l'influence d'intérêts privés spécialisés dans les CA, mais la composition des membres en provenance des groupes internes en sera affectée : la ministre Courchesne propose d'augmenter la proportion d'administrateurs externes en limitant le nombre de membres des conseils d'administration issus du milieu collégial à six, au lieu de 10, sur un total de 17, dont deux étudiants, deux enseignants et un membre du personnel autre qu'un enseignant, élu par ses pairs. Actuellement, le personnel de soutien est assuré d'un poste au CA; le projet de loi opposerait celui-ci au personnel professionnel, ce qui pourrait conduire à une absence inacceptable du personnel de soutien dans certains CA.

Renouvellement de la main-d'oeuvre et recrutement

Alors qu'un renouvellement important du personnel s'opère dans les écoles et les collèges, des problèmes importants de rétention du personnel détenant l'expertise apparaissent. Les commissions scolaires et les cégeps connaissent d'énormes difficultés à retenir leurs ouvriers spécialisés depuis plusieurs années, en raison du retard salarial important par rapport au secteur privé.

Bon nombre d'enseignantes et d'enseignants partent à la retraite. Il faut embaucher de nouveaux profs ! C'est un véritable défi, les salaires étant peu élevés comparativement aux rémunérations offertes en général dans le secteur privé. Pour remédier aux pénuries, les cégeps embauchent parfois même des retraité-es. Quant aux jeunes, plusieurs ne demeurent en poste que le temps de trouver un autre emploi plus payant !

Depuis 2005, la FNEEQ poursuit des travaux en comité paritaire concernant l'avenir de la profession enseignante, en alliance sectorielle avec la Fédération autonome du collégial (FAC) et la Fédération des enseignantes et enseignants de cégeps (FEC-CSQ). Un portrait de la profession enseignante a été publié en mars 2008, reflétant le consensus atteint entre le comité patronal et les organisations syndicales. Mais ces travaux sont demeurés sans suite, la Fédération des cégeps y faisant systématiquement obstruction, ce qui laisse présager un début de négociation sectorielle fort difficile.

On relève également que dans l'ensemble, les commissions scolaires font face à tout un défi pour recruter des techniciennes et des techniciens en éducation spécialisée ainsi que des travailleuses et des travailleurs pour les services de garde en milieu scolaire. Le bassin de main-d'oeuvre est restreint, ces emplois ne sont pas suffisamment valorisés par les intervenants du réseau et les horaires de travail sont peu attrayants. Les collèges se soucient si peu du transfert des compétences que cela engendre des problèmes de remplacement de personnel, par conséquent, les cégeps ont recours à l'embauche de personnel retraité, ce qui relève davantage de la mauvaise gestion que de la pénurie.

Enfin, les abolitions de postes et les diminutions du nombre d'heures de travail d'autres postes entraînent des surcharges de travail pour tous les employé-es de soutien des commissions scolaires et des cégeps.

Grève légale : une victoire déterminante

Soulignons un élément positif dans une conjoncture difficile : une victoire légale de la FNEEQ concernant l'obligation de compensation de l'employeur en cas de reprise d'activités à la suite d'une grève légale. En décembre 2008, la Cour supérieure concluait de manière non équivoque en faveur de la reconnaissance du travail enseignant. Cette décision est d'autant plus importante qu'elle consacre l'interprétation de la FNEEQ, voulant que les enseignantes et les enseignants sont engagés pour effectuer un travail d'enseignement : les heures de disponibilité auxquelles cette tâche est assujettie ne constituent que des modalités dans son accomplissement. Cette victoire contribue à redonner confiance dans les moyens de pression que les enseignantes et les enseignants peuvent engager durant une négociation.

Organismes gouvernementaux

Du côté des organismes gouvernementaux, il y a une volonté ferme de se coordonner avec les autres syndicats CSN du secteur public pour la négociation. À la FEESP, le secteur est prêt et entreprend la tournée des syndicats dès février.

À la Régie des installations olympiques (RIO), on est aux prises avec des pénuries de personnel en raison notamment des salaires qui ne sont pas compétitifs, particulièrement chez les ouvriers.

Il y a beaucoup d'incertitude au sujet de la mission de la RIO. Les départs à la retraite sont remplacés par des postes temporaires ou le recours à la sous-traitance. Les menaces de privatisation des services sont toujours dans l'air, surtout au niveau de la gestion des activités.

À l'Aide juridique, le plan de répartition des effectifs de la commission des services juridique risque d'amplifier les problèmes liés à la surcharge de travail.

À ce jour, nous savons que tous les syndicats qui faisaient partie de la ronde précédente uniront leurs forces à nouveau au sein du CCSPP-CSN. Il s'agit des syndicats des organismes suivants, affiliés à la FP ou à la FEESP :

La Régie des installations olympiques (FEESP et FP) ;

L'Aide juridique (FEESP) sauf les syndicats d'avocats affiliés à la FP;

La Société des traversiers (FEESP);

La Société du Palais des congrès (FEESP) ;

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de recherche sur les sociétés et les cultures (FEESP) ;

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (FP).

Retrouver notre droit de négocier

Situation salariale

Nous pouvons concevoir la situation salariale des employé-es de l'État de plusieurs façons. D'abord comme le fait dans son dernier rapport annuel de novembre 2008¹¹, l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) en comparant entre elles les rémunérations moyennes d'emplois repères, une seconde façon est de calculer les pourcentages d'augmentation de salaire, ou encore d'observer l'évolution du niveau de vie c'est-à-dire de l'enrichissement. Ce document utilise ces trois façons de comparer et dans tous les cas, les employé-es du secteur public sont en retard par rapport aux autres salarié-es syndiqués.

En effet, l'ISQ note encore une fois que les salaires des employé-es de l'État québécois sont en retard par rapport à ceux versés dans le secteur privé. Ce retard varie de 6,6 % pour la catégorie des techniciens à 27,5 % chez celle des ouvriers, pour un retard moyen de 7,7 % par rapport au salaire des autres salarié-es québécois. Même lorsqu'elle compare la rémunération globale, c'est-à-dire en tenant compte des heures de travail et des avantages sociaux, l'ISQ constate un retard de 2,9 % en moyenne.

Soulignons que les maximums normaux des échelles dans le secteur public des professionnel-les, des techniciennes et techniciens et des employé-es de bureau sont moins élevés que chez les autres salariés québécois. En fait, c'est toute la structure salariale de l'État qui est en retard! Dans ce cas, sans entrer dans tous les détails de la méthodologie, il est bon de se rappeler que les résultats d'une année à l'autre peuvent varier selon que les groupes considérés sont plus ou moins avancés dans la progression de leurs échelles. Plus un groupe de salarié-es du secteur public que l'on compare avec un groupe correspondant dans le privé est avancé dans son échelle, moins l'écart observé sera grand. Notons également que l'impact des correctifs de l'équité pour les salarié-es du secteur public se fait sentir dans le rapport de 2008 alors qu'il était absent dans le rapport précédent.

Un retard qui s'accroît

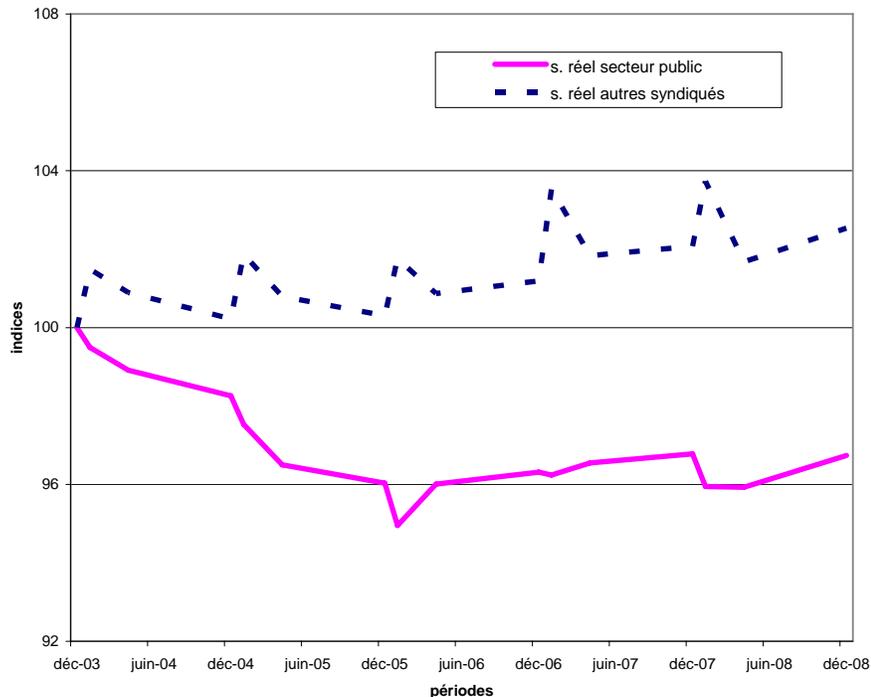
En comparant l'évolution des paramètres salariaux depuis la dernière ronde de négociations, on constate que les salaires des employé-es du secteur public, n'ont pas suivi les augmentations salariales des autres employés syndiqués. En effet de 2004 à 2009 inclusivement, les salarié-es de l'État, exception faite des correctifs de l'équité, voyaient croître leurs salaires d'un peu plus de 8 % tandis que les autres salarié-es syndiqués les voyaient croître de 15,3 %.

Le graphique suivant, construit à partir des données du rapport de l'ISQ, compare l'évolution du salaire réel ou si l'on veut du pouvoir d'achat des salarié-es du secteur public et celui des autres salarié-es syndiqués. On constate que les travailleuses et les travailleurs du secteur public se sont appauvris de 4 % entre 2003 et 2008, notamment à la suite des deux années de gel salarial,

¹¹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Travail et rémunération - Rémunération des salariés, état et évolution comparés 2008*, Québec, L'Institut, 2008, 297 p. Disponible également par Internet à l'adresse: www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/remuneration2008.pdf.htm

pendant que les salarié-es des autres secteurs se sont très légèrement enrichis soit un peu plus de 2 %. Notons toutefois que les correctifs découlant de la Loi sur l'équité salariale peuvent avoir permis à certains groupes de salarié-es du secteur public de bénéficier d'une amélioration plus ou moins importante de leur pouvoir d'achat pour la période en cause. Pendant ce temps, le PIB réel par habitant, qui est une mesure de l'enrichissement collectif, augmentait de 5,7 %¹². Ce dernier point illustre parfaitement que les travailleuses et des travailleurs du Québec n'ont pas bénéficié de leur juste part de cet enrichissement collectif.

comparaison de l'évolution de l'indice des salaires réels entre les salariés du secteur public et les autres salariés syndiqués 2003-2008



Prévisions de hausses salariales

La plupart des enquêtes portant sur les prévisions salariales prévoyaient pour le Québec, en 2009, des augmentations moyennes de salaires d'environ 3 % et de 3,4 % pour le Canada. L'ISQ dans son rapport prévoit une croissance de 2,6 % pour le secteur privé et de 2,5 % pour l'ensemble des syndiqués excluant ceux du secteur public. Pour ces derniers, le décret limite l'augmentation à 2 %, au 1^{er} avril 2009.

La plupart de ces observations ont été faites avant septembre 2008; on peut s'attendre à des révisions à la baisse des anticipations pour 2009. Par exemple, selon les résultats d'un sondage rendu public par la firme Hewitt Associates à la fin de 2008, le tiers des employeurs entendent

¹² Estimations faites à partir de 3 documents : Institut de la Statistique du Québec, *PIB aux prix du marché 2008-2009* et *Population au 1^{er} juillet, 1982-2008*. Disponible par Internet www.stat.gouv.qc.ca. Recherche économique RBC, Robert Hogues, *Perspectives du Québec*. Disponible par Internet www.rbcbanqueroyale.com

réviser à la baisse leurs prévisions salariales pour 2009. Nous ne connaissons pas avant l'automne les prévisions de hausses salariales pour 2010.

Pour sa part, le gouvernement fédéral, dans le budget déposé le 27 janvier dernier, prévoit limiter, pour le secteur public, les hausses salariales à 2,3 % pour l'année 2007-2008 et de 1,5 % pour les trois années suivantes. Reste à voir quel impact aura cette décision sur les syndicats ayant déjà convenu d'ententes différentes, notamment UCCO-SACC (CSN), regroupant les agents correctionnels des pénitenciers. Ceux-ci avaient négocié des hausses de 2 % pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Croissance de l'inégalité des revenus

Les revenus des ménages stagnent depuis plusieurs années, le revenu disponible n'ayant augmenté que de 3,3 % entre 2003 et 2006. Par contre, l'endettement des ménages augmente : en effet, la dette des ménages par rapport au revenu disponible est passée de 81,2 % en 1996 à 105,4 % en 2006. C'est le crédit à la consommation qui a connu la croissance la plus rapide.¹³

Dans son récent rapport « Croissances et inégalités » l'OCDE¹⁴ constate que la croissance économique a davantage enrichi les déjà riches qu'elle n'a amélioré le sort des plus pauvres. Selon le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, « Faire en sorte que la croissance profite à tous, et pas seulement aux riches, est la tâche que nous devons nous assigner ». Pour lui, les gouvernements doivent réagir aux inégalités de revenu par des politiques qui aideront les gens à s'en sortir.

Au Canada, après plusieurs décennies de réduction des écarts entre les riches et les pauvres, la situation s'est inversée. En effet, l'écart s'est accru au cours des 20 dernières années. Au cours de la période de 1989 à 2004, le revenu familial moyen, après impôt, des 10 % les plus pauvres a diminué de 8 % tandis que celui des 10 % les plus riches, a augmenté de 24 %. Quant au revenu familial de la classe moyenne, il augmentait de 8 % pendant cette période. Selon Statistique Canada : « Sans augmentation des transferts gouvernementaux au bénéfice des familles à faible revenu ou sans augmentation des impôts payés par les familles à revenu élevé, les augmentations de l'inégalité du revenu familial du marché continueraient à se traduire directement par des augmentations de l'inégalité du revenu familial après impôt »¹⁵.

Ce constat interpelle les organisations syndicales. Il faut continuer à revendiquer un meilleur partage de la richesse. Une croissance économique qui repose sur la croissance des inégalités est insoutenable à long terme.

¹³ DESJARDINS, *La situation financière des ménages québécois – Êtes-vous plus riches qu'il y a 10 ans*. Mario Couture. Disponible par Internet à l'adresse : www.desjardins.com

¹⁴ Disponible par Internet à l'adresse : ww.oecd.org/document/36/0,3343,fr_2649_33933_41526756

¹⁵ STATISTIQUE CANADA, *Inégalité et redistribution du revenu au Canada; 1976 à 2004*. Andrew Heisz. Ottawa. p. 6. Disponible par Internet à l'adresse : www.statcan.gc.ca

Orientations générales sur la négociation

C'est dans cette conjoncture particulière que nous devons faire des choix stratégiques quant à nos demandes de négociation. Nous croyons qu'il est nécessaire de nous positionner rapidement. La conjoncture ne commande-t-elle pas de préparer une négociation plus ciblée qu'une révision d'un couvert à l'autre de nos conditions de travail? Et nous devons avoir une approche cohérente tant en ce qui concerne les objets dits de table commune que les objets traités au sectoriel.

Notre objectif est de remplacer le décret par des conventions collectives dans les meilleurs délais, idéalement avant son échéance du 31 mars 2010. Nous souhaitons déposer nos demandes en octobre 2009. Ceci nous permettra d'interpeller le gouvernement dès l'automne pour que les négociations débutent rapidement. Les calendriers de négociation, tant au sectoriel qu'à la table centrale, devront s'ajuster à cet objectif.

Le maintien de l'équité

Le règlement sur l'équité salariale intervenu en juin 2006 a permis des correctifs salariaux pour plusieurs catégories d'emplois à prédominance féminine. Le correctif moyen s'est établi à 6,25 %. La masse salariale du secteur de l'éducation et de la santé et des services sociaux a augmenté de 630 millions, soit environ 3 % de la masse salariale totale de l'État. Malheureusement, la Commission de l'équité salariale n'a toujours pas avalisé le programme. Le Conseil du trésor utilise ce retard pour prétexte de se défilier de son obligation de maintien de l'équité qu'il s'agisse de catégories d'emplois ayant connu des modifications de tâches, de qualifications ou de l'impact de la disparition de catégories masculines. Il faut rester vigilants à cet égard et nous concerter sur la façon de maintenir l'équité.

Par ailleurs, bien que le maintien de l'équité salariale ne soit pas objet de négociation, nous avons cette l'obligation légale. Nous devons tenir compte des ajustements qui pourraient découler de nos demandes salariales lorsque nous les élaborerons.

La relativité salariale

Le règlement de l'équité salariale, a suscité beaucoup d'attentes chez les membres qui n'ont pas été visés par cet exercice. Bien que le gouvernement ait prévu dans son propre décret, d'entreprendre les travaux de relativité dès la réalisation du programme d'équité, il tarde à s'y engager sous prétexte que le programme d'équité salariale n'a toujours pas été accepté par la Commission de l'équité salariale. Nous devons procéder à un exercice de relativité salariale, c'est-à-dire évaluer les catégories d'emplois mixtes en lui attribuant un rangement par rapport aux autres catégories et, s'il y a lieu, lui appliquer les correctifs salariaux qui en découleront et procéder aussi aux ajustements des catégories d'emplois masculines. Les évaluations des catégories mixtes sont à faire avec le Conseil du trésor. Nous avons déjà demandé de réaliser conjointement ces évaluations avant le début de la ronde de négociations. De cette façon, chacune des parties pourra évaluer l'impact financier de la demande de relativité.

Nous connaissons le rangement des catégories masculines, bien qu'elles n'aient pas eu les correctifs afférents. Bien du travail est déjà fait, mais il en reste plus encore. Il faudra d'abord répondre à un certain nombre de questions, dont celles de l'ajustement de la courbe, des modalités d'application des correctifs, des nouvelles catégories et de leur impact sur la courbe pour le maintien de l'équité, de l'harmonisation des échelles pour un même rangement, etc.

Les dossiers particuliers

Chaque ronde de négociations comporte son lot de dossiers particuliers toujours pleinement justifiés, auxquels il nous faudra, d'une manière ou d'une autre, trouver des réponses. Au moment opportun, les instances appropriées devront les analyser et juger de leur pertinence.

De plus, les nombreux problèmes de pénurie de main-d'oeuvre dans les réseaux sont répandus. Le gouvernement a déjà des solutions telles des primes pour certaines catégories de personnel. De notre côté, que choisirons-nous? Les mêmes remèdes pour tous les titres d'emploi? Des solutions adaptées à chaque cas? Peut-on envisager d'y aller graduellement avec des solutions moins coûteuses, à court terme, en ciblant des titres d'emploi ou opterons-nous pour des solutions globales?

Retrouver le chemin de l'enrichissement

Nous aurons à nous interroger sur nos demandes salariales traditionnelles que sont la protection du pouvoir d'achat et l'enrichissement pour toutes et tous. Bien que cela puisse paraître en contradiction avec la situation économique actuelle, ces demandes salariales traditionnelles pourraient s'avérer plus nécessaires que jamais pour ramener au cœur des discussions publiques l'enjeu du partage de la richesse au sein de la société. Ce discours n'est pas nouveau. Cependant, nous constatons que la progression des salaires n'a pas été au rendez-vous au cours des 20 dernières années. Dans son dernier rapport¹⁶, l'ISQ indique que les salariés syndiqués québécois ont connu, dans leur ensemble, un gain de pouvoir d'achat de 1,3 % pour la période de 1986 à 1995 et une perte de 0,8 % de 1996 à 2008. Pendant ce temps, selon une étude du Centre canadien de politiques alternatives¹⁷, l'augmentation des salaires des PDG canadiens les plus riches, correspond à une hausse record de 22 % entre 2006 et 2007, cette hausse s'ajoute à une décennie d'augmentations sans précédent. Toujours selon cette même étude, ces dirigeants gagnent maintenant 218 fois le salaire moyen d'un travailleur à temps complet. Ce ratio était de 104 fois il y a à peine 10 ans. Il semblerait que la fameuse « main invisible » du marché, tend toujours à favoriser un côté.

Devrions-nous opter, lors de la prochaine ronde, pour un sérieux coup de barre à ce chapitre non seulement pour mettre fin à l'érosion de notre pouvoir d'achat depuis 2003, mais également nous permettre d'obtenir notre juste part de l'enrichissement collectif? Devrions-nous articuler nos demandes en fonction de solutions globales favorisant le développement de l'emploi dans le secteur public? Ces avenues pourraient se concevoir en parfaite complémentarité. Il n'en tient qu'à nous de mettre de l'avant nos solutions aux différents problèmes qui nous confrontent.

Le régime de retraite

Avant de parler de modifications au RREGOP, il nous faudra d'abord prendre la pleine mesure de l'impact des déboires des marchés financiers sur les rendements de notre caisse de retraite. D'ailleurs à cet égard, la Caisse de dépôt et placement qui est le gestionnaire de notre régime de retraite semble avoir connu d'énormes difficultés ; selon certains, il s'agirait de 38 milliards de

¹⁶ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Travail et rémunération - Rémunération des salariés, état et évolution comparés 2008*, Québec, L'Institut, 2008, 297 p. Disponible également par Internet à l'adresse: www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/remuneration2008.pdf.htm

¹⁷ MACKENZIE, Hugh, *Banner year for Canada's ceo's*. Janvier 2009. Disponible par Internet à l'adresse: <http://www.policyalternatives.ca/news/2009/01/pressrelease2058/?pa=BB736455>

dollars de perte. Bien que le comité de placement du RREGOP et le comité de retraite assurent un suivi régulier des fonds du RREGOP, il nous faudra faire des examens plus approfondis - et dans les lieux appropriés - sur l'ensemble de la politique de placement et la gestion de risque propres à notre fonds de retraite.

L'évaluation actuarielle triennale servant à établir le taux de cotisation requis, doit se faire au 31 décembre 2008. Les résultats de cette évaluation ne seront connus que plus tard en 2009. Cependant, il est déjà acquis que les rendements seront négatifs et qu'ils seront entre mauvais et très mauvais. L'enjeu de la prochaine ronde risque davantage de porter sur le maintien des bénéficiaires actuels plutôt que sur leurs bonifications. Rappelons que le taux de cotisation est passé de 7,06 % à 8,19 % du salaire au 1^{er} janvier 2008 et que selon toutes probabilités, il connaîtra une nouvelle hausse en janvier 2010.

Financement du régime

Nous espérons que les travaux entrepris depuis 2002 sur le mode de financement du régime de retraite aboutissent cette année. La méthode actuelle de financement du RREGOP pose certains problèmes, notamment quant à la stabilité des taux de cotisation. En effet, au fil des années avec la maturité grandissante du régime, la cotisation salariale est devenue de plus en plus sensible aux pertes et gains actuariels ainsi qu'aux changements d'hypothèses actuarielles. Les actuaires de la CARRA ont soulevé des craintes à maintes reprises quant aux grandes fluctuations du taux de cotisation qu'entraîne la méthode actuelle.

La caisse de retraite du RREGOP devient de plus en plus mature, la masse des engagements du régime envers les participant-es et les retraité-es, les promesses de prestations futures, deviennent de plus en plus importants par rapport à la masse salariale sur laquelle est prélevée la cotisation pour financer ces promesses. Par exemple, un écart de rendement de 1 % aura un impact plus grand sur une caisse ayant un actif de 40 milliards que sur une caisse en contenant 10 si le nombre des cotisants est le même pour supporter ces écarts dans les deux cas.

Nos objectifs sont de sécuriser les prestations et de stabiliser le taux de cotisation, tout en affichant plus de transparence quant aux coûts du régime. Lors de la dernière rencontre du comité technique de travail sur cette question, nous nous sommes entendus pour référer le tout aux parties négociantes avec la ferme volonté d'en arriver à une entente. Cette volonté renouvelée de conclure ces travaux n'est pas sans lien avec l'impact appréhendé des mauvais rendements sur le taux de cotisation.

Retraite progressive

En juin 2008, le gouvernement a adopté une loi, qui permet, entre autres, de retirer une rente de retraite tout en continuant de cotiser au régime de retraite pour la partie travaillée (projet de loi 68). Des travaux préliminaires ont été entrepris au sein du CCSPP- CSN à la suite du dépôt d'un projet de retraite progressive applicable à certains salariés du secteur public par le Conseil du trésor. Sur la base de quelques orientations préliminaires que nous avons dégagées, nous devons rencontrer les autres organisations syndicales afin de vérifier si nous partageons les mêmes objectifs. Cette rencontre n'a toujours pas eu lieu. Il nous faudra décider, compte tenu de la situation probablement plus difficile de la caisse de retraite des participants, si nous allons plus de l'avant avec ce projet à ce moment-ci.

Autres objets de table centrale

Quelques autres dossiers sont traditionnellement traités à la table centrale, il s'agit des primes, des disparités régionales, notamment toute la question relative au Grand-Nord, et des droits parentaux dont on a élargi la portée pour en faire un dossier de conciliation famille-travail. À ces dossiers habituels se greffent, au fil des rondes de négociations, certains sujets faisant l'objet de revendications communes, comme les vacances, les frais d'arbitrage, les assurances ou encore des revendications à plus grande portée sociale comme celle de l'équité salariale. Pour les prochaines négociations, il ne devrait y avoir que des ajustements à la marge.

Paysage syndical et social

Solidarité CSN et synchronisation des secteurs

Un élément majeur de notre force collective est notre capacité de coordonner le plus étroitement possible les avancées aux tables de négociations des différents secteurs ainsi que la table centrale où se négocient les questions liées à la rémunération globale. C'est un défi d'abord parce que les fédérations CSN négocient avec des associations patronales différentes d'un secteur à l'autre et avec des porte-parole différents. Toutefois, les mandats patronaux relèvent ultimement du gouvernement, du moins, tous ceux qui entraînent des coûts. C'est pourquoi nous devons nous assurer que les progrès qui se réalisent à une table permettront en définitive à toutes les autres tables de progresser elles aussi.

Par ailleurs, la réalité diffère beaucoup d'un secteur à l'autre. Par exemple, en éducation, la rentrée de septembre est un moment clé ce qui n'est pas le cas dans la santé et les services sociaux. Si nous avons le souci de faire progresser les négociations de tous les secteurs d'une façon harmonieuse, cela n'est pas nécessairement le cas du gouvernement et des associations patronales qui voient différemment les dossiers prioritaires. Ils vont essayer de nous diviser en tentant de parvenir à un règlement avec différents groupes. C'est à nous, par notre mobilisation et le partage d'information de nous assurer que personne n'est laissé pour compte. C'est pour cette raison que nous visons la meilleure cohésion possible de toutes les composantes du secteur public CSN et plus largement avec les autres organisations syndicales représentatives.

Lors de la dernière ronde de négociations, un obstacle supplémentaire s'est ajouté dans la santé et les services sociaux, soit la reconfiguration des syndicats, en pleine négociation, suivie de négociations locales imposées par le gouvernement. Cette fois-ci, un des premiers enjeux de négociation sectorielle sera certainement le partage des matières à négocier localement. Dans le réseau de la santé et les services sociaux, la volonté des syndicats est forte pour négocier au palier national la plupart de ces matières. Quant à eux, les enseignantes et enseignants de cégep, comme ils le font depuis 1985, devront encore une fois assurer une négociation nationale sur l'ensemble des matières malgré des dispositions légales qui prévoient des négociations locales sur certains sujets.

De leur côté, les organismes gouvernementaux ont vécu une désynchronisation totale lors des dernières négociations : certains n'ont conclu leur convention collective qu'un an plus tard. Pour la prochaine ronde de négociations, la FEESP qui regroupe la plupart des organismes gouvernementaux à la CSN s'est dotée de nouveaux mécanismes qui devraient faciliter la cohésion entre ces groupes et l'ensemble du secteur public.

Une alliance FTQ–CSN qui marche

Nous avons terminé la dernière ronde de négociations en alliance avec la FTQ. Ce succès s'explique beaucoup par le fait que la FTQ et la CSN partageaient un même cadre stratégique. Les deux centrales ont déjà convenu d'un pacte de non-maraudage dans le secteur public voyant que la conjoncture nous commande de nous serrer les coudes. Ce protocole vise aussi à favoriser la syndicalisation des travailleuses et travailleurs non syndiqués du Québec. Les syndicats de la FTQ sont prêts à former un front commun avec la CSN ; les fédérations de la CSN seront consultées prochainement.

Un nouveau joueur

Au cours des dernières années, cinq organisations syndicales présentes presque exclusivement dans le secteur public se sont réunies au sein du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP). C'est dire que la CSQ, la FIQ, le SPGQ, l'APTS et le SFPQ souhaitent parler dorénavant d'une même voix avec le Conseil du trésor pour négocier notamment les questions de rémunération. Ces organisations ont mis des ressources en commun, notamment au niveau de la négociation et de la mobilisation. Elles ont convenu de fonctionner sur le mode du consensus au sein du SISP. C'est un mode de fonctionnement comparable à celui des quatre fédérations CSN du secteur public au sein du CCSPP–CSN.

Conclusion

Vers un front commun historique?

Des discussions ont été entreprises entre la CSN, la FTQ et le SISP afin d'établir des balises qui permettraient de créer un front commun historique. Une telle entente signifierait également une mise sur la glace de l'exercice de changement d'allégeance pour consacrer tous nos efforts à la reconquête du droit de négocier. Réaliser un front commun de cette ampleur demandera beaucoup de solidarité et exigera certains compromis de la part de toutes les composantes, bien que les fédérations CSN demeureront toujours maîtres de leur négociation. Ce sont d'ailleurs elles qui, dans les instances appropriées, devront décider de travailler ou non en front commun.

C'est là une route parsemée de défis, certes. Toutefois, dans la conjoncture, presque exceptionnelle, nous devons aussi trouver une recette exceptionnelle. Car les défis sont énormes et nous avons tout avantage à élargir notre lutte au plus grand nombre.

Nous l'avons vu précédemment, les prochains mois seront mouvementés. Au cœur de la tempête économique qui se lève, nos gouvernements devront poser des choix politiques et économiques lourds de conséquences. L'histoire nous a enseigné qu'aucune victoire sociale, aucun progrès digne de ce nom n'a été obtenu en l'absence de mobilisation sociale. Et les syndicats sont encore aujourd'hui le principal moteur capable de propulser un mouvement de masse.

Notre motivation, au quotidien, est de livrer des services publics de qualité. C'est cette même motivation qui doit animer notre mobilisation. Nous nous mobiliserons pour améliorer les services publics et revaloriser nos emplois. Nous remettrons l'enrichissement des travailleuses et des travailleurs et le partage de la richesse au goût du jour. Cette lutte sociale interpelle toutes les citoyennes et les citoyens, travailleurs syndiqué-es ou non, qui ont autant intérêt que nous à ce que nos gouvernements entendent un message clair : les chantres du néolibéralisme nous ont menés à l'échec, il est temps d'emprunter une autre voie.

Cette lutte, les travailleuses et travailleurs du monde entier la mèneront avec nous. Nous aurons, face à nous, les tenants d'une droite qui ne sait plus comment expliquer l'échec du laisser-faire. Mais cette droite n'a rien perdu de son influence et de ses certitudes. Nous aurons face à nous des groupes, des organisations, qui ont intérêt, en espèces sonnantes et trébuchantes, à profiter du climat de crise qui s'installe avec la récession pour nous imposer privatisations et reculs sociaux. Nous aurons face à nous un gouvernement libéral qui n'a pas hésité à s'attaquer aux services publics et aux syndicats dans le passé et qui tente de refaire son image.

Le mouvement syndical doit reprendre l'initiative et faire preuve d'audace au profit de l'ensemble de la population, notamment la classe moyenne et les moins nantis. Ce défi stimulant ne concerne pas que la CSN mais aussi toutes les organisations présentes dans les services publics. Si celles-ci partagent notre analyse et veulent livrer la lutte à nos côtés, elles porteront avec nous ce projet d'une société plus juste, plus équitable et plus solidaire.

Annexe

- ALLARD, Marie. « Les universités ne sont pas à l'abri d'autres fiascos », La Presse, 22 janvier 2009.
- LACOURSIÈRE, Ariane. « Le PPP du CHUM menacé », La Presse, 15 janvier 2009.
- DUTRISSAC, Robert « Cataractes : deux fois moins cher dans le public », Le Devoir, 30 janvier 2009.
- AUDET, Daniel. « Les vœux de la CSN », Le Journal de Montréal, 6 janvier 2009.
- GUÉLAUD, Claire. « Dans la crise, le modèle français naguère décrié, retrouve des couleurs », Le Monde, 30 janvier 2009.
- MARISSAL, Vincent. « Monique casque, Charest se cache », La Presse, 13 février 2009.